



The Roof - La Rochelle

COURS COLLECTIFS D'ESCALADE SAISON 2019-2020

Identité de l'enfant / adulte

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail (lisible) :

Tél. référent :

Identité du tuteur

Nom :

Prénom :

Catégorie	Horaires*		Forfait	Tarif	Choix
4-6 ans	Mercredi	10h-11h	Annuel	280 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	340 €	<input type="checkbox"/>
	Mercredi	14h-15h	Annuel	280 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	340 €	<input type="checkbox"/>
	Samedi	10h-11h	Annuel	280 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	340 €	<input type="checkbox"/>
	Dimanche	10h-11h	Annuel	280 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	340 €	<input type="checkbox"/>
7-10 ans	Mercredi	11h-12h	Annuel	350 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	430 €	<input type="checkbox"/>
	Mercredi	15h-16h	Annuel	350 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	430 €	<input type="checkbox"/>
	Samedi	11h-12h	Annuel	350 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	430 €	<input type="checkbox"/>
11-14 ans	Mercredi	16h30-18h	Annuel	390 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	470 €	<input type="checkbox"/>
15-18 ans	Lundi	18h-19h30	Annuel	420 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	500 €	<input type="checkbox"/>
Adultes	Lundi	19h30-21h	Annuel	420 €	<input type="checkbox"/>
			Annuel + Pass illimité	500 €	<input type="checkbox"/>

*La Direction se réserve le droit de modifier les horaires, en fonction du nombre d'inscrits

Espace «The Roof»

Date de retour dossier :

Notes et Informations complémentaires

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- Certificat médical de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PARAGRAPHES SUIVANTS :

- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin qu'il n'y a aucune contre-indication pour votre enfant (ou pour vous) à pratiquer l'escalade, certificat médical à l'appui.
- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant/que vous êtes bien couvert pour la pratique de l'escalade. Pour souscrire une assurance complémentaire, demandez plus d'information au moment de l'inscription (article 38 de la Loi 84-610 du 16 juillet 1984).
- La licence n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez adhérer à la FFME, demandez des renseignements à l'accueil de la salle.
- Vous devez arriver ou votre enfant doit être amené et récupéré à l'heure du cours. Nous déclinons toute responsabilité en dehors de ces heures de cours.

CONDITIONS GENERALES :

- Le premier cours sert toujours de test. Si à l'issue de ce cours l'élève ne devait pas persévérer, les chèques seront rendus sans frais, seul le cours de validation vous sera facturé

Règlement :

- Possibilité de régler en 3 fois (uniquement par chèque). Tous les chèques seront remis au moment de l'inscription, débiter en Octobre, Janvier et Avril.
- Seul le dépôt des règlements permet de valider l'inscription et de réserver la place aux cours.
- En cas d'arrêt ou d'interruption des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Equipement :

- Les chaussons sont fournis par The Roof. Pour les 4-6 ans, à défaut de chaussons d'escalade de la bonne taille ou adaptés, il sera demandé de se munir d'une paire de ballerines.

Période :

- Les cours d'escalade suivent le planning scolaire. Ils débuteront le **Lun/30/09/19** et prendront fin le **Dim/28/06/20**.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires.
- A noter qu'une semaine commence le lundi et se termine le dimanche, nous dispenserons donc les cours tous les premiers samedis des vacances scolaires.

Accès salle :

- En dehors des cours, l'accès à la salle sera soumis au tarif en vigueur. Huit entrées famille/ami vous sont offertes pour permettre à votre enfant de pratiquer en dehors des cours et/ou de permettre à un(e) ami(e) ou un membre de la famille de partager une séance avec lui. Ces entrées sont valables d'octobre à juin.
- Le supplément « Pass illimité » donnera un accès illimité à la salle, y compris en dehors des cours et pendant les vacances scolaires. Ce pass reste actif pendant toute la durée des cours (octobre à juin) et doit être pris au moment de l'inscription.

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné
autorise les responsables à m'hospitaliser /
faire hospitaliser mon enfant en cas d'absolue
nécessité et donne préalablement mon accord
pour toute intervention chirurgicale jugée urgente.

Le à
Signature

Droit à l'image :

Je soussigné
autorise les responsables à me photographier /
à photographier mon enfant dans le cadre des
activités proposées et à utiliser mon/son image
pour la promotion de la structure (presse, supports
publicitaires, site internet, réseaux sociaux).

Le à
Signature